

CANDIDATURES AUX LISTES HAUT NIVEAU ET ESPOIRS 2015-2016

Procédure

Le 1er novembre de chaque année, le Ministère des Sports publie sur son site la liste des sportifs de haut niveau et la liste des Espoirs.

Les candidatures à ces deux listes s'effectuent sur une fiche informatisée accessible sur le site de la FFVoile, rubrique Haut Niveau, entre **le mardi 18 août et le jeudi 10 septembre 2015 minuit**.

Pour solliciter une première inscription comme pour renouveler son inscription sur l'une de ces deux listes, les candidats doivent impérativement :

1. Se connecter sur l'Espace Licencié du site de la FFVoile, vérifier et mettre à jour leurs coordonnées et **impérativement** leur adresse e-mail. Avoir une adresse e-mail valide permet d'être tenu informé par la Fédération de la bonne prise en compte de la fiche de candidature aux listes et de l'état de la surveillance médicale réglementaire du sportif.
2. Remplir intégralement la fiche de candidature aux dates précitées. Pour renseigner cette fiche, se munir de sa **licence** (le numéro et la date de début de validité de la licence sont demandés pour accéder à la fiche de candidature) ainsi que de son mot de passe d'accès à l'Espace Licencié.
3. **Avoir réalisé**, sur les épreuves de référence courues entre le 11/09/2014 et le 10/09/2015, **un ou plusieurs des minima** (1) de performance détaillés dans les tableaux «des critères d'accès» ou «épreuves de références» disponibles sur le site de la FFVoile, rubrique Haut Niveau.
4. **Satisfaire impérativement aux obligations de suivi médical (2)** fixé par l'arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 :
 - Pour une première candidature aux listes, un premier bilan médical est à réaliser dans les **6 mois précédant** l'inscription sur les listes, soit du 1er mai au 10 septembre.
 - Pour un renouvellement d'inscription sur les listes, deux bilans annuels sont requis dont les résultats doivent avoir été **reçus par la FFVoile avant le 15 janvier pour le premier et avant le 31 mai de l'année en cours pour le second**.

Pour les personnes ne disposant pas de l'outil informatique, nous leur conseillons de se rapprocher de leur Ligue, de leur club, de leur Pôle France ou Pôle Espoir de rattachement.

5. Si vous avez des problèmes au niveau de la saisie de votre inscription, envoyez un mail à l'adresse suivante : miseenliste@ffvoile.fr.

6. Pour connaître le résultat des inscriptions en liste, se connecter sur le site du Ministère des Sports à partir **du 1^{er} novembre 2015**.

Il est rappelé que seul le Ministère des Sports est habilité à fournir une attestation d'inscription sur les listes de Haut Niveau. En ce qui concerne les Espoirs, seules les Directions Régionales dont dépend le sportif sont habilitées à fournir cette attestation.

Toutes les infos sur la Surveillance Médicale Réglementaire : examens à réaliser, envoi des résultats, dates butoirs... sur le site de la FFVoile/Tous les secteurs/Médical.